

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 30 Novembre 2023

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**14 Titulaires****5 Suppléants**Pouvoirs :**5**Votants :**22 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

24 Novembre 2023

**Délibération n°
2023.11.65****L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre.**

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Paul THIOLLIÈRE (suppléant), Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT.

Présents sans droit de vote : Daniel PABIOU (suppléant), Bernard BOURGIE (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Laurent DUPLOMB

Absents : Daniel FAVIER, Paul BARD, Didier PINOT.

AVENANT N°2 AU LOT 2 DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU CASIER E

Dans le cadre du marché de construction du casier E Lot 2, il avait été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un géotextile de masse surfacique 500 g/m² sur une surface de 4 200 m² (correspondant à la surface des flans de l'alvéole E2 au droit des talus des anciens casiers A, B, C). Ce géotextile permet de protéger des UV la géomembrane drainante qui peut être ainsi posée sur l'alvéole 2 dans la continuité de l'alvéole 1.

Il a été nécessaire de refaire la même opération sur le flanc Est de l'alvéole 2 sur une surface de 1 967 m².

Le montant de ces travaux s'élève à **6 484.63 €HT** sur un montant initial du marché tranche ferme de 683 856.20 €HT soit une incidence financière de + **2.72 % (avenant 1 de 12 138 €HT compris)**.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 30/11/23 et a donné un avis favorable à l'adoption de cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la signature de cet avenant n°2 au marché de construction du casier E, après avis favorable de la CAO, pour le lot 2 avec l'entreprise GALOPIN pour un montant de 6 484.63 €HT.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET